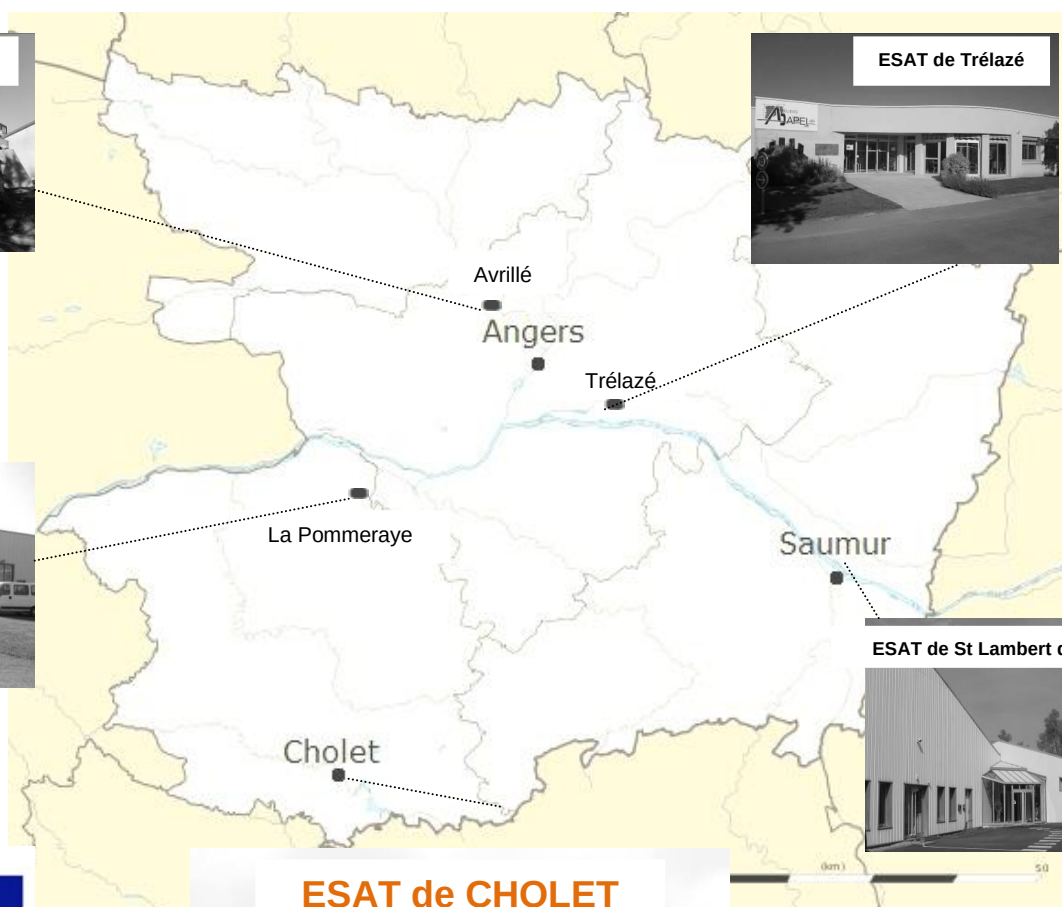


E.S.A.T.

ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL

LIVRET D'ACCUEIL E.S.A.T. CHOLET

SOMMAIRE



LE MOT DU DIRECTEUR.....page 1



1) MISSIONS ET FINALITES DE L'E.S.A.T.....page 2



2) L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'E.S.A.T.....page 3



3) LES ACTIVITES DISPENSEES A L'E.S.A.T.....page 5



4) LA FORMATION A L'E.S.A.T.....page 11



5) INTEGRER L'ETABLISSEMENT.....page 12



6) LA VIE SOCIALE A L'E.S.A.T.....page 16



7) LE PROJET PERSONNALISE.....page 17



8) RENSEIGNEMENTS UTILES...page 18



Quand vous voyez ce logo cela veut dire que le texte est plus facile à lire et à comprendre.

Des pictogrammes, des photos ou des dessins vous aident à mieux comprendre.



LE MOT DU DIRECTEUR

Vous êtes admis au sein du pôle E.S.A.T. de l'Adapei du Maine et Loire, cela représente une étape supplémentaire dans votre parcours de vie.

L'E.S.A.T. est une structure médico-sociale où le travail tient une place importante et incontournable. Vous allez vivre des expériences professionnelles inédites avec de nouveaux collègues de travail.



Respect et solidarité représentent les valeurs essentielles du pôle E.S.A.T. de l'Adapei49. Afin de travailler et de vivre ensemble, il est indispensable de respecter nos différences et de s'entraider dans l'objectif du bien-être et de l'épanouissement de tous.

Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

Claude BAUDIN – Directeur du pôle E.S.A.T.

Vous êtes admis à l'E.S.A.T. de Cholet et vous allez travailler avec de nouveaux collègues de travail.



Il est important de bien se comporter avec les autres et de respecter les différences.





1) MISSIONS ET FINALITES DE L'E.S.A.T.

L'E.S.A.T. possède une double vocation dans sa mission médico-sociale telle que l'a confirmée la loi du 11 février 2005 (N° 2005-102) :

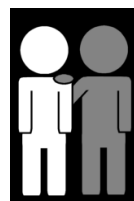
- ↳ Sociale : développer l'autonomie personnelle et sociale des travailleurs accueillis,
- ↳ Economique et professionnelle : favoriser l'insertion des travailleurs par le développement des compétences.

L'E.S.A.T. offre aux personnes accueillies ne pouvant exercer momentanément ou durablement un travail dans le cadre du milieu ordinaire, la possibilité d'apprendre et de s'impliquer dans une activité professionnelle. Celle-ci s'accompagne d'un soutien médico-social visant à favoriser le développement de l'autonomie puis de l'intégration sociale et professionnelle.

Financement :

- ↳ Budget de production : pour garantir un complément de rémunération aux travailleurs puis supporter les dépenses et les investissements liés à l'activité professionnelle.
- ↳ Budget d'accompagnement social : pour assurer le fonctionnement de l'établissement et la rémunération des salariés encadrants.

L'E.S.A.T. vous permet de travailler et vous offre une aide médico-sociale.





2) L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE L'E.S.A.T.

Elle est composée d'encadrants reconnus pour leurs compétences professionnelles, leurs qualités humaines, éducatives et pédagogiques.

Organigramme de l'E.S.A.T. de Cholet :

E.S.A.T de CHOLET

8, rue de Sablé
49 300 CHOLET



Tél : 02.41.58.19.21



Fax : 02.41.71.24.26

Création : 1995

Agrément : 48 travailleurs + 10 Apic's

Effectif encadrement et services : 11

Administrateur délégué

Jacky ONILLON



Directeur de pôle ESAT

Claude BAUDIN



Directeur Adjoint Responsable de site

Stéphane ONILLON



Moniteur logistique

Laurent
VANDERMEERSCH



Moniteur d'atelier

CONDITIONNEMENT

Thierry
DEVANE



Moniteur d'atelier

ESPACES VERTS

Antoine MAUGIN



Secrétaire

Marie ROUSSELOT



Moniteur d'atelier

MONTAGE

Franck
DUGAS



Moniteur d'atelier

PRESTATION SELF

Vincent
BARRAULT



Monitrice d'atelier

TEXTILE

Evelyne
GALLARD



Moniteur d'atelier

USINAGE

Gilles
SORIN



Coordonnateur des parcours

Matthieu
COURTAIS



Chargée de formation sociale

Béatrice
MAUSSION

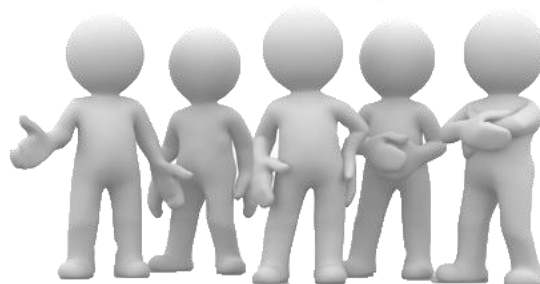
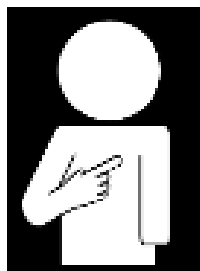


Les professionnels de l'E.S.A.T. ont pour fonction de veiller au respect et à la mise en œuvre de la mission de l'établissement relatif à l'adaptation de l'accompagnement aux besoins et attentes des travailleurs handicapés dans une perspective de bien-être et d'épanouissement. Le soutien des travailleurs dans leur activité professionnelle est une composante de la mission de l'E.S.A.T. Il a pour finalité :

- + d'écouter, d'accompagner,
- + de guider dans les acquisitions, de maintenir les acquis.
- + de rendre la personne actrice de son parcours : se situer aux côtés de la personne ; faire émerger des désirs, des envies, et accompagner ces projets.

Il recouvre, outre le soutien quotidien (aide et accompagnement au poste) mis en œuvre par le moniteur d'atelier, les activités de soutien en lien avec l'activité professionnelle assurées par les professionnels de l'E.S.A.T. et les partenaires.

A l'E.S.A.T., une équipe de professionnels est à votre service



3) LES ACTIVITES DISPENSEES A L'E.S.A.T.

L'E.S.A.T. de Cholet accueille et accompagne 52 travailleurs handicapés, l'encadrement est assuré par 11 professionnels auxquels s'ajoutent des ressources mutualisées au sein du pôle E.S.A.T. de l'Adapei 49 (service commercial, méthode...).

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES :

Les activités professionnelles constituent l'indispensable support à partir duquel se construit le soutien mis en œuvre à l'E.S.A.T. Très souvent technique, le travail se décline à partir d'une démarche commerciale et méthodologique tout en s'inscrivant dans une perspective économique.



➤ L'entretien Jardins Espaces Verts :

Tonte - Débroussaillage - Désherbage - Nettoyage - Balayage -
Taille des haies - Taille des arbres et arbustes -
Entretien des massifs et plantations - Entretien des allées et abords -
Interventions ponctuelles ou contrats annuels



Tonte



Débroussaillage



Taille



➤ **Prestations / Self :**

Entretien des locaux : Balayage - Lavage des sols - Nettoyage des vitres -
Aspiration des poussières - Désinfection des toilettes et Sanitaires

Restauration : Réception liaison froide - Relevé des températures - Mise en self-service -
Entretien du self - service - Entretien de la salle à manger - Vaisselle - Rangement



Préparation des repas



Nettoyage



➤ **Prestations extérieures :**



Vidage de pots

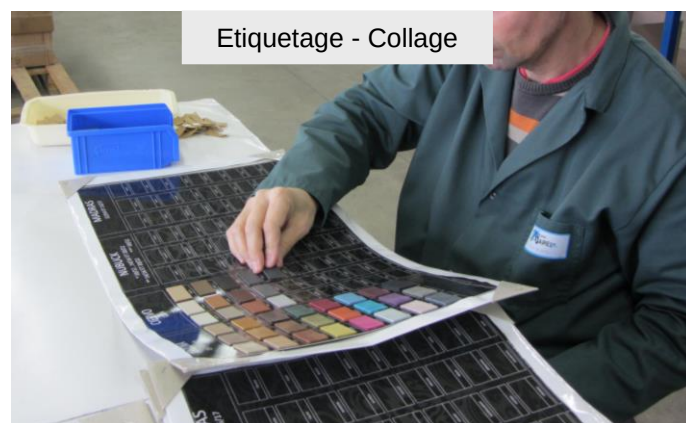


Etiquetage



➤ **Montage :**

Conditionnement - Tri - Filmage - Collage - Picking - Façonnage – Assemblage



➤ **Textile :**

Coupe - Confection - Repassage - Pose œillets - Pose pressions



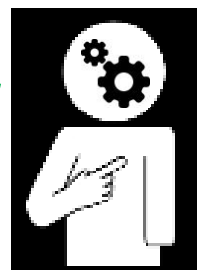
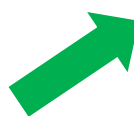


➤ **Usinage :**

Sciage - perçage - taraudage - vissage - pose d'étiquettes -
création liasses d'échantillons - fabrication support vitrage - façonnage - ébavurage -
poinçonnage - conditionnements - montage boîtes chaussures



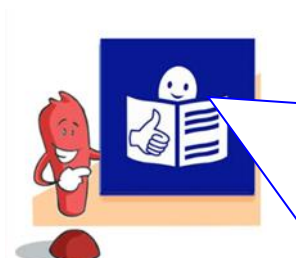
Les activités professionnelles vous permettront de développer de multiples compétences techniques.



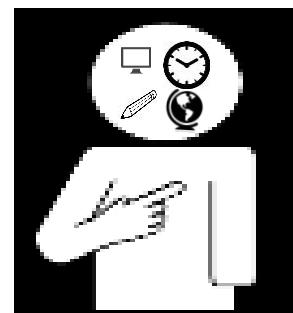
FORMATION SOCIALE :

A consonance éducative et pédagogique, la formation sociale a pour finalité d'améliorer l'implication des travailleurs dans l'exercice des activités professionnelles. Les objectifs de travail portent sur le maintien et le développement d'acquisitions. Cela peut toucher les domaines du savoir, du savoir-être et du savoir-faire.

Actualité - Expression orale - Expression visuelle - Expression écrite -
Education civique et citoyenne - Autonomie quotidienne - Implication



La Formation Sociale vous permettra de maintenir et d'accroître vos compétences cognitives.



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ :

Le projet personnalisé des travailleurs se situe au cœur des préoccupations des professionnels de l'E.S.A.T. Une projection est en effet élaborée avec la contribution active des différents protagonistes : le travailleur, son entourage et les encadrants de l'E.S.A.T.

Recueillir, impulser, soutenir, canaliser et coordonner requièrent un travail d'entretien, d'écoute et de suivi conséquent.

Rencontre - Entretien - Ecoute - prise en compte des intérêts, des besoins et attentes -
Evaluation des objectifs - Définition de démarches éducatives et pédagogiques.

Rencontre



Signature du projet personnalisé



Votre projet est au cœur de notre action.

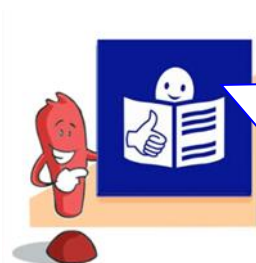




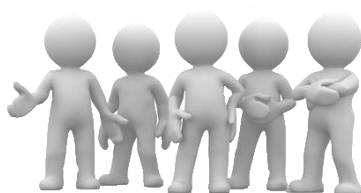
4) LA FORMATION A L'E.S.A.T.

Une équipe de professionnels qualifiés accueille et accompagne les travailleurs avec des activités supports accessibles et valorisantes. Les professionnels, chacun dans leur domaine spécifique, travaillent le maintien et l'acquisition de nouvelles compétences pour l'ensemble des travailleurs. Pour accomplir ce travail, l'équipe est à l'écoute des besoins et des attentes du travailleur, elle l'accompagne et le soutien par l'élaboration et la mise en œuvre de son projet personnalisé.

Un développement de l'autonomie et une démarche socialisante d'intégration en milieu ordinaire sont mise en œuvre par des dispositifs de stages à l'extérieur de l'E.S.A.T. (entreprises adaptées ou milieu ordinaire de travail) et des actions de formation qui constituent autant de mises en situation sociale et professionnelle.



L'encadrement de l'E.S.A.T. vous aidera à maintenir et développer de nouvelles compétences techniques.





5) INTEGRER L'ETABLISSEMENT

L'E.S.A.T. accueille des adultes reconnus travailleurs handicapés bénéficiant d'une orientation en E.S.A.T. par avis de la CDAPH. (Commission des Droits et Autonomie des Personnes Handicapées). Une demande de candidature est adressée à l'établissement. L'admission en E.S.A.T. est possible au terme du processus de préadmission qui permet d'intégrer la liste d'attente si :

- Le travailleur bénéficie de sa notification avec une orientation E.S.A.T.,
- Le travailleur a effectué au moins un stage à l'E.S.A.T. dont les conclusions montrent que ses besoins et attentes sont compatibles avec l'offre de prestations de l'Etablissement.
- Le travailleur a formulé une candidature signée de sa main,
- Les questions de transport et d'hébergement permettant au travailleur de s'inscrire professionnellement à l'E.S.A.T. sont résolues.

L'admission en E.S.A.T. est précédée d'une période d'essai de six mois renouvelable une fois selon le cas. La décision définitive d'admission ne survient qu'à l'issue de la période d'essai.



Le travailleur doit avoir un avis favorable de la CDAPH pour travailler à l'E.S.A.T.



MAISON DÉPARTEMENTALE
DE L'AUTONOMIE



Formalités d'admission :

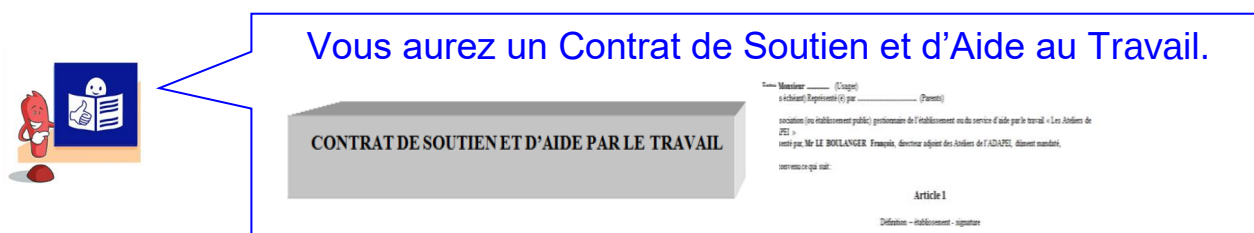
Afin de constituer le dossier, il est demandé de nous présenter :

- Pour ce qui concerne les données administratives :
 - * La notification MDA.
 - * Le jugement de tutelle ou de curatelle, s'il y a lieu.
 - * La carte d'assuré social et son attestation.
- Pour ce qui concerne les données médicales :
 - * Une autorisation d'intervention en cas d'urgence, dûment datée et signée.
 - * La carte de groupe sanguin.
 - * Les prescriptions médicales en cours, médicament, régime, rééducation...



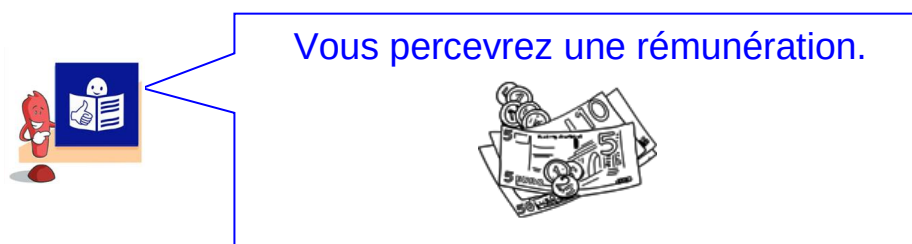
Statut :

- L'utilisateur admis en E.S.A.T. n'est pas un salarié au sens du droit du travail. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un Contrat de Soutien et d'Aide au Travail (CSAT).
- Toute absence pour maladie doit être justifiée par un arrêt de travail rédigé par le médecin. Ce document doit nous parvenir dans les 48 heures. Le médecin du travail vous convoquera tous les deux ans pour un contrôle médical. Une première visite se fait dès l'admission, ensuite tous les deux ans.
- Les informations concernant votre accueil et votre accompagnement sont protégées par le devoir de confidentialité professionnelle auquel est tenu l'ensemble du personnel. Vous pouvez accéder à votre dossier sur demande auprès du directeur.



Rémunération :

- Le travailleur admis perçoit une rémunération financée par l'E.S.A.T., et un complément financé par l'état. Il est assuré social et cotise pour la retraite.
- Le travailleur peut adhérer à la mutuelle complémentaire santé, proposée lors de l'admission à l'ESAT (participation 50% Adapei).
- Les ressources se déclinent comme suit :
 - * La rémunération de base minimum est 5.1% du SMIC pour un temps plein.
 - * Le complément de rémunération est plafonné à 50% du SMIC.
 - * Ces deux éléments constituent la rémunération globale (bulletin de rémunération).
 - * L'Allocation aux Adultes Handicapés ou AAH vient compléter la rémunération globale ci-dessus dans la limite de 110 % du SMIC. Elle est versée par la Caisse d'Allocations Familiales.
- Lors d'un arrêt de travail ou d'une hospitalisation, les indemnités journalières sont, dorénavant, versées immédiatement, le conseil d'administration de l'Adapei 49 a, en effet, mis fin au délai de carence (fin 2019).
- Concernant les absences occasionnées par des convocations à des rendez-vous, administratifs, médicaux ou autres, en lien avec la qualité de travailleur d'E.S.A.T., elles sont prises en compte comme temps de travail. Cela exclut la prise en compte de toute autre forme d'absence (le fonctionnement se calque sur le droit du travail).



Repas :

- Le Travailleur bénéficie de la prestation de service de restauration interne, sa participation aux frais de repas est indexée au minimum garanti. Elle est prélevée sur la rémunération du travailleur. Toutefois, dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé et à la demande du travailleur, il peut être décidé de la mise en œuvre d'une autre forme de restauration (déjeuner à l'extérieur ou déjeuner sur place avec sa propre préparation...) de façon durable ou ponctuelle. Ce dispositif, s'il est choisi, fera l'objet d'une évaluation pour en mesurer la cohérence du point de vue économique et nutritionnel, dans un objectif de protection du travailleur.



L'E.S.A.T. vous propose un service de restauration.



Transport :

- L'E.S.A.T. n'a pas la charge du transport des travailleurs accueillis d'une manière générale.



L'E.S.A.T. ne s'occupe pas de votre transport.





6) LA VIE SOCIALE A L'E.S.A.T.

Le conseil de la vie sociale :

Il réunit des représentants de l'entourage des travailleurs (des parents, des représentants légaux) des usagers et des salariés, tous élus, ainsi que les représentants de l'association désignés par le conseil d'administration (administrateurs délégués. Par ailleurs, des membres supplémentaires peuvent être accueillis au sein de cette assemblée, c'est le cas pour les représentants des collectivités territoriales (commune, communauté d'agglomération...).

Sa fonction :

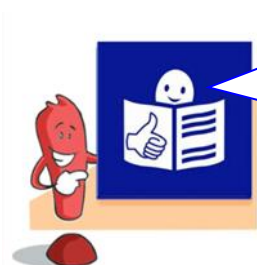
Il a la faculté de donner son avis et de faire des propositions sur tous les aspects de vie et de fonctionnement de l'établissement.

Rythme des réunions :

Le comité se réunit trois fois par an. Le temps passé en réunion est un temps de travail pour les représentants usagers et salariés.

Durée du mandat électif :

La durée des mandats est fixée à trois ans dans le secteur adulte.



Le CVS est le relais entre l'E.S.A.T. et les travailleurs.





7) LE PROJET PERSONNALISÉ

Le projet personnalisé représente l'outil indispensable à la relation d'accompagnement du travailleur par les professionnels de l'E.S.A.T. Adossé au contrat d'aide et de soutien par le travail en qualité d'avenant, il vient préciser les modalités d'accueil et d'accompagnement du travailleur. Celles-ci sont élaborées conjointement par le travailleur, son entourage et les professionnels de l'E.S.A.T.

En effet, la notion de parcours d'accompagnement traduit le respect du travailleur dans sa singularité : il est accompagné dans ses choix, dans son cheminement, en valorisant ses potentialités et ses compétences, mais aussi ses difficultés qui nécessitent des soutiens et la nécessaire protection, afin de lui assurer la sécurité indispensable à son équilibre, à son bien-être et à son épanouissement.

La force de l'E.S.A.T. est de pouvoir proposer une palette de supports favorisant l'adaptation des modalités d'accompagnement aux besoins, attentes et demandes de la personne.

Cette adaptation est recherchée dès l'accueil, formalisée dans le projet personnalisé d'accompagnement, et ce, jusqu'à la sortie de la personne. Le projet renferme par conséquent les besoins et attentes du travailleur et les objectifs de travail qui seront mis en œuvre en termes de réponses potentielles. Des préconisations pédagogiques pourront venir compléter le dispositif. Un suivi annuel permet de réajuster l'accompagnement au plus près pour connaître le degré de satisfaction des différents protagonistes. Au-delà du travail et de l'apprentissage quotidien au sein des ateliers, les usagers ont accès à la formation. En effet, la formation vient renforcer et maintenir les acquis cognitifs, techniques et professionnels dans le but d'améliorer l'autonomie socio-professionnelle.



Votre parcours à l'E.S.A.T. est guidé par votre projet personnalisé révisé tous les ans.





8) RENSEIGNEMENTS UTILES

Adapei 49 (siège)

126 rue St Léonard
49000 ANGERS
02.41.68.98.50

**Site Internet ADAPEI 49**

www.adapei49.asso.fr

**A.R.S, agence régionale de santé, Délégation territoriale de Maine et Loire**

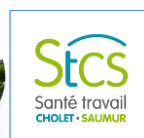
26 ter rue de Brissac, bâtiment N
49047 ANGERS Cedex 01
02.41.25.76.00
ars-dt49-contact@ars.sante.fr

**M.D.A, Maison Départementale de l'Autonomie**

6 rue Lecuit
49100 ANGERS
02.41.81.60.77
contact@mda.cg49.fr

**STCS - Santé Travail Cholet Saumur**

34 Bd de la Victoire
49300 CHOLET
02 41 49 10 70

**HARMONIE Mutuelle**

112 Boulevard d'Italie
CS 20000
85934 LA ROCHE SUR YON Cedex 9
0 980.980.500

**CPAM**

32 rue Louis Gain
49937 ANGERS Cedex 9
Tél : 3646

CPAM Cholet

2 rue St Eloi
49300 CHOLET

**CAF du Maine-et-Loire**

32 rue Louis Gain
49009 ANGERS
0810.254.930

CAF Cholet

44 rue du Paradis
49300 CHOLET

**CHOLET BUS**

Parvis de l'Hôtel de Ville de Cholet
49 300 CHOLET
01.41.62.65.65

**Renseignements sur les mesures de protection, Cité- justice- citoyen**

12 rue Max Richard
BP 61046
49010 ANGERS Cedex 01
02.41.80.91.77

